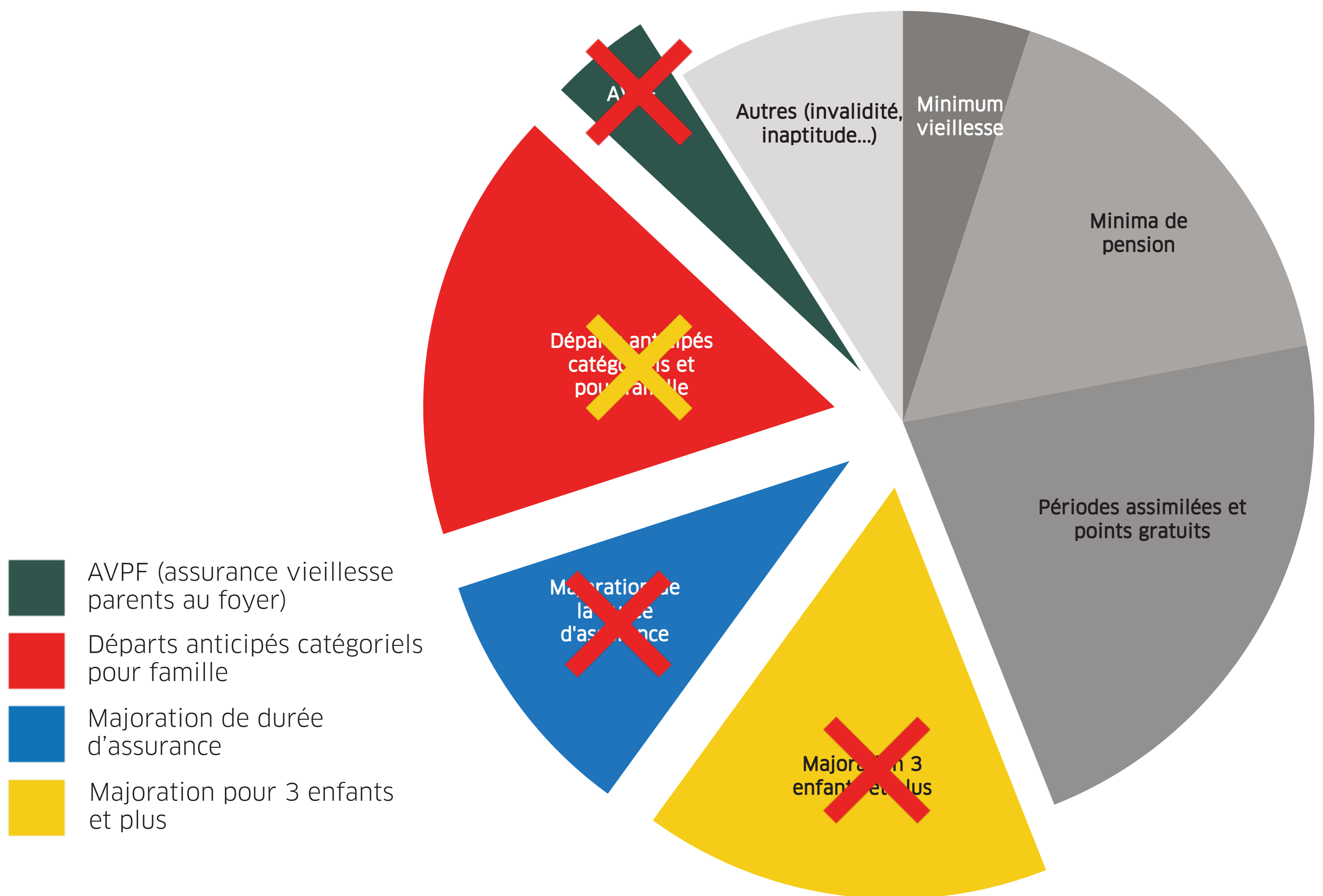


LES DROITS NON CONTRIBUTIFS



Les dispositifs de solidarité représentent entre 20 et 25% du montant total des pensions et permettent des compensations totales ou partielles des pertes de rémunération (maternité, congé parental...).

LES FEMMES PÉNALISÉES !